

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 février 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL et Christine CAMPAGNE conseillers municipaux.

Etaient excusées : Mesdames Alexandra HERMANT, Elisabeth CAPRON et Monsieur Julien MAHIEU

Madame Alexandra HERMANT donne pouvoir à Monsieur Bernard DENNE
Madame Elisabeth CAPRON donne pouvoir à Monsieur Philippe LOURDEL
Monsieur Julien MAHIEU donne pouvoir à Monsieur Bernard DE REU

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des réunions du 14 décembre 2017 et du 31 janvier 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2017 avec les modifications apportées.

Le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture du deuxième compte rendu, c'est-à-dire celui du 31 janvier 2018.

Le conseil adopte également ce compte rendu à l'unanimité.

II. Audition du bureau du Tennis Club Achiétois

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'incident qu'il y a eu dans la salle de sports de la commune.

Les membres du bureau du Tennis Club Achiétois sont présents pour donner des explications au Conseil Municipal sur leur situation délicate suite à la sanction prise.

Monsieur Olivier MOREL : Président
Monsieur Hervé VANDEVIVERE : Trésorier
Monsieur Philippe CORNILLE : Entraîneur bénévole

Ils expliquent que la présidence du club à été reprise il y a maintenant deux ans. Qu'ils s'investissent pour développer le club en faisant des compétitions. Ils ont d'ailleurs obtenu une subvention jeunesse et sports de 1500 euros. Celle-ci profite principalement aux enfants adhérents du club.

Le nombre d'enfants licenciés est de 17 dont 5 enfants de la commune.
Ils travaillent également avec la maison d'enfants de Bapaume et d'Achiet le Grand.

De plus, une action découverte du tennis en milieu rural sera réalisée avec l'école. Cela se passera probablement un après-midi en accord avec la directrice de l'école.
Le conseil prend note de toutes ces explications.

Monsieur le Maire demande au bureau du tennis Club Achiétois de se retirer pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Après explications et réflexions, Monsieur le Maire propose de passer au vote, la question suivante : « Qui est pour lever la sanction prise le 25 janvier 2018, la suspension de 2 mois d'accès à la salle de sports »

Le vote se traduit ainsi :

- 2 abstentions
- 9 pour

La sanction est donc levée, et un courrier sera envoyé au club pour leur indiquer qu'au prochain incident de ce type le Tennis Club Achiétois sera exclu définitivement.

A cette occasion, un règlement de la salle de sports sera renvoyé à toutes les associations qui l'utilise.

III. Explication compteur communicant gaz

Monsieur le Maire annonce qu'il a eu rendez-vous avec le groupe GRDF pour les compteurs communicants « Gazpar » et pour l'explication de la convention d'installation hébergement d'équipement de télé-relève.

Cette antenne de télérelève se situera en haut de l'église invisible de l'extérieur.

Après discussions Monsieur le Maire propose d'inviter la personne dédiée au secteur pour une explication plus détaillée.

Certains membres du Conseil Municipal en profitent pour signaler des problèmes de compteurs EDF. Il y a des coupures fréquentes et ils sont obligés de réenclencher les compteurs qui se situent dehors.

Monsieur le maire va se charger de faire remonter ces problèmes.

IV. Délibération : travaux et loyer magasin rue Général frère

Monsieur le Maire annonce que le magasin rue Général frère sera donc repris. Par contre celui-ci a besoin d'être réhabilité un minimum et améliorer pour plus de visibilité.

Les luminaires intérieurs seront donc changés. Un devis a d'ores et déjà été établi par l'entreprise Caille de Vaulx-Vraucourt. Il est de l'ordre de 2918 euros HT. Il intègre le changement des 9 luminaires existants pour la pose de 18 dalles LED.

Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur le Maire propose un second devis pour la création d'une vitrine rue de Bapaume.

Un devis de la société Artebat de Beaurains est soumis au conseil. Il s'élève à 5875 euros HT.

Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur le maire précise que le nouveau locataire se chargera des travaux d'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire propose en dédommagement un loyer gratuit pendant deux mois, comme ont le fait pour de nouvelles installations.

Le bail débutera le 1er mars 2018 et la date de commencement de paiement des loyers au 1^{er} mai 2018.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

V. Divers

Yoga Monsieur le maire explique qu'une auto entrepreneuse voudrait obtenir un local pour donner des cours de yoga.

Elle souhaiterait obtenir deux créneaux horaires d'une heure chacun.

Le conseil n'est pas contre cette nouvelle activité moyennant un loyer modeste pour couvrir les frais liés au chauffage

- Abribus** Monsieur le Maire explique qu'il n'a toujours pas eu de nouvelle du courrier envoyé au Département pour le don de l'abribus.
Monsieur le Maire se charge de les relancer.
- Unéal** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu lundi 19 février à 15 heures à la mairie pour le silo de semence.
Il explique également que le silo rue du Général frère se dégrade de plus en plus. Des morceaux de béton tombent. Il va de nouveau faire un courrier pour demander au propriétaire qu'il sécurise le site.
- Stationnement camions** Le problème du stationnement des camions au sein de la commune est de nouveau évoqué.
Les chauffeurs se garent n'importe où et cela devient dangereux. Un riverain se gare près de la gare ce qui engendre des difficultés pour les usagers de celle-ci.
Le conseil décide de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur le territoire de la commune sauf rue de la petite vitesse.
- Location 2 rue de la Concorde** Monsieur le Maire signale qu'il s'est rendu au 2 rue de la Concorde suite au départ des anciens locataires. Il informe l'assemblée que le logement a été laissé dans un triste état et que celui-ci va nécessiter d'importants travaux de rénovation.

Il laisse la parole à Lucie LETURGEZ qui lui avait annoncé une possibilité de reprise de la location de cette maison pour y développer son projet de MAM (maison des assistantes maternelles).

Madame Lucie LETURGEZ annonce donc qu'elle est entrain de voir pour créer une MAM avec deux autres assistantes maternelles de la commune. Il faut d'abord qu'elles créent une association ce dont elles sont en train de s'occuper. L'association se nommera « les petites lucioles », elle déposera d'ailleurs les statuts dès le dépôt à la Préfecture.

Elle explique que ce local pour la MAM serait l'endroit idéal car situé juste à côté de l'école. A elles trois, elles pourraient accueillir jusqu'à 12 enfants.

Monsieur le Maire propose à Madame Lucie LETURGEZ de bien étudier son projet au vu des charges à supporter et de revenir vers lui pour en discuter de nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

M. LEFEBVRE Freddy

M. LOURDEL Philippe

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

Mme CAMPAGNE Christine